

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4045

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Anneau des sciences - Décision du maître d'ouvrage concernant le principe et les conditions de poursuite du projet suite au débat public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhrlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4045**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Anneau des sciences - Décision du maître d'ouvrage concernant le principe et les conditions de poursuite du projet suite au débat public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer sur le principe et les conditions de poursuite de l'Anneau des sciences au vu du compte-rendu et du bilan du débat public transmis par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Les objectifs du projet

L'ambition de l'agglomération lyonnaise pour les 20 prochaines années est d'amplifier la dynamique engagée et de conforter son attractivité économique et résidentielle. Le projet qu'elle porte, exprimé dans son schéma de cohérence territoriale (SCOT), vise à construire une métropole multipolaire, équilibrée et durable où l'ensemble des territoires parfaitement reliés et équipés participent à son rayonnement.

Pour conforter durablement son attractivité, l'agglomération porte une ambitieuse politique multimodale de déplacements. La mise en œuvre de cette ambition nécessite de résoudre les difficultés majeures auxquelles l'agglomération est confrontée et de continuer à développer les transports en commun et les modes doux. Son réseau routier, distribuant les autoroutes au cœur de la ville, mélangeant tous les trafics, est fortement congestionné et inadapté. Il génère d'importantes nuisances qui dégradent la qualité de vie des habitants. Ainsi, chaque jour l'autoroute A6/A7 déverse 115 000 véhicules en cœur de ville ; la Rcade Est, saturée par son trafic de transit, pénalise l'est lyonnais ; l'ouest lyonnais, quant à lui, souffre d'une accessibilité déficiente, conséquence d'un relief contraignant, d'urbanisations dispersées et d'un réseau routier ancien qui ne favorise pas l'insertion de sites propres et le développement d'une desserte en transports publics de qualité.

Dans cette perspective, le projet "Anneau des sciences" a pour ambition de répondre à 4 grands objectifs :

- soulager les quartiers et les cœurs de villes de la circulation, supprimer l'autoroute A6/A7 en cœur de ville et la requalifier en boulevard urbain,
- relier les sites de développement et les pôles d'innovation,
- rendre accessibles les bassins de vie et les polarités urbaines,
- développer les sites de projet urbains et économiques de l'ouest.

Le débat public, déroulement et contenu

La Commission nationale du débat public, saisie par la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général du Rhône le 7 mars 2012, a décidé le 4 avril 2012 d'organiser un débat public portant sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses caractéristiques.

Le débat public s'est déroulé du 10 novembre 2012 au 5 avril 2013. Il a permis à la Communauté urbaine et au Conseil général du Rhône de présenter leur projet et d'échanger avec le public et les différents acteurs du territoire.

Un site internet du débat public a été mis en place par la Commission particulière du débat public (CPDP).

15 réunions publiques thématiques et territoriales ont été organisées et animées par la CPDP. Elles ont rassemblé 3 800 personnes en salle et 900 personnes en ligne. Par ailleurs, 5 réunions d'information ont eu lieu à la demande des communes.

290 questions ont été posées sur le site internet du débat public auxquelles le maître d'ouvrage a répondu. 25 cahiers d'acteurs, 19 contributions et 6 délibérations ont été mis en ligne. 437 avis ont été publiés sur le forum de discussion du site internet.

Le nombre important de participants aux réunions publiques et aux réunions d'information, les questions posées, la multiplicité des avis et commentaires exprimés sur le site internet, traduisent l'intérêt des habitants et acteurs de l'agglomération lyonnaise, pour ce projet d'agglomération.

Il ressort du débat public un consensus sur le diagnostic des dysfonctionnements qui affectent l'agglomération, qui pourraient à terme compromettre son développement et qui nuisent d'ores et déjà à la qualité de vie d'un grand nombre d'habitants. Consensus aussi sur les objectifs et au premier rang desquels, la nécessité de supprimer l'autoroute A6/A7 en cœur de ville.

En revanche, des divergences sont apparues sur les solutions à mettre en œuvre pour résoudre ces dysfonctionnements. Certains acteurs souhaitent des solutions mettant en œuvre uniquement les transports collectifs, d'autres, dont le maître d'ouvrage, défendent une solution multimodale et globale combinant la réalisation d'une infrastructure nouvelle et un programme de transport en commun ambitieux. De l'analyse, conduite par la Communauté urbaine, sur les 437 avis exprimés sur le site internet de la CPDP, 70 avis ont été retirés car "non strictement liés au projet". Sur les 367 avis restants, exprimés par 278 personnes, il ressort qu'une grande majorité des personnes s'est exprimée en faveur d'une solution multimodale : 66 % en faveur d'une solution multimodale contre 13 % en faveur d'une solution de transport collectif sans infrastructure routière, 21 % se prononçant contre la création d'une nouvelle infrastructure sans proposer de solution particulière. De plus, une enquête d'évaluation du dispositif de communication du débat public, réalisée par la CPDP en avril 2013, portant notamment sur l'opinion vis-à-vis du projet, indique que 65 % des participants sont favorables à l'Anneau des sciences (20 % plutôt favorables et 45 % très favorables).

Des solutions "tout transport collectif" ont été présentées par des associations et dans le cadre de l'expertise complémentaire que la CPDP a confiée au cabinet TTK.

La Communauté urbaine et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont analysé ces propositions et ont montré qu'elles ne permettraient pas de répondre seules aux objectifs poursuivis.

En outre, la plupart de ces propositions portées par les associations ou par le cabinet TTK est déjà inscrite dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou intégrée au projet d'Anneau des sciences. Par ailleurs, certaines propositions du cabinet TTK poseraient des problèmes d'insertion importants dans le tissu urbain ou généreraient des coûts d'investissement et d'exploitation disproportionnés par rapport au service rendu.

En ce qui concerne les solutions multimodales, 3 scénarii ont été exposés dans le cadre du débat :

- le scénario Anneau des sciences qui relie la porte du Valvert au boulevard Laurent Bonnevey,
- le scénario Rocade qui relie la porte du Valvert au Boulevard urbain Sud et à la Rocade Est,
- le scénario porté par la ville d'Oullins qui relie la porte du Valvert, passant à l'ouest de Saint Genis Laval, à l'autoroute A450.

Dans cette famille de solutions multimodales, le scénario Anneau des sciences recueille la grande majorité des avis des personnes qui se sont exprimées sur le site du débat public : 82 % en faveur de l'Anneau des sciences contre 11 % en faveur du scénario Rocade et 7 % en faveur du scénario proposé par la Ville d'Oullins.

Le maître d'ouvrage a analysé le scénario Rodeo et celui proposé par la Ville d'Oullins.

Par leurs tracés plus longs que celui de l'Anneau des sciences, ces 2 scénarii desservent moins efficacement l'agglomération :

- ils sont moins attractifs pour les habitants et les entreprises,
- ils ne desservent pas directement les hôpitaux sud et la Saulaie, sites majeurs stratégiques de développement de l'agglomération lyonnaise,
- ils sont moins efficaces en ce qui concerne la réduction des trafics sur les voiries de l'ouest et l'objectif de soulager les cœurs de villes,
- ils présentent le risque d'attirer le trafic de transit et de jouer un rôle de contournement par défaut.

Le choix du maître d'ouvrage

Au terme du débat public et après analyse des différents scénarii proposés, la Communauté urbaine et le Conseil général du Rhône considèrent que le projet Anneau des sciences est la solution la plus adaptée pour répondre à la fois aux objectifs poursuivis et aux besoins des habitants et du monde économique.

Ce projet s'inscrit dans la vision de la métropole définie dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'horizon 2030 : une métropole multipolaire qui appuie son développement sur une économie centrée sur l'innovation, un urbanisme de qualité et la préservation de ses espaces naturels.

Le projet Anneau des sciences combine :

- une infrastructure de 14,8 kilomètres, enterrée à 80 %, conçue pour distribuer les trafics locaux, relier efficacement les bassins de vie et favoriser le rééquilibrage de l'agglomération,
- une stratégie multimodale, qui dynamise les transports collectifs et les modes doux,
- un projet de territoire porteur d'une nouvelle dynamique urbaine et d'un développement économique et environnemental de qualité.

Les études conduites ont permis d'apprécier la faisabilité technique et financière du projet, ainsi que ses impacts sur l'environnement et le développement durable de l'agglomération. Ainsi, les coûts ont été estimés, en valeur 2011, à 2,5 milliards d'euros hors taxes pour l'infrastructure routière en franchissement sous le Rhône, entre 800 M€ et 1 milliard d'euros hors taxes pour les mesures concernant les transports collectifs, et 270 M€ HT pour la requalification de l'autoroute en centre-ville et des voiries principales des communes de l'ouest lyonnais.

Les apports du débat public

Le dialogue engagé avec le public a d'ores et déjà permis au maître d'ouvrage d'améliorer et d'enrichir son projet. Il a aussi fait ressortir des attentes fortes pour la suite des études et de la concertation auxquelles la Communauté urbaine apportera toute son attention :

- poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire pendant toute la durée du projet (études, travaux),
- lancer des études complémentaires sur les modalités de financement et de contribution des usagers,
- assurer une insertion urbaine et environnementale qualitative des portes de l'Anneau des sciences et améliorer l'intégration urbaine du périphérique Laurent Bonneval,
- porter une attention particulière à la qualité de l'air et aux nuisances sonores aux émergences de l'infrastructure,
- favoriser le développement économique du territoire autour des portes de l'Anneau des sciences,
- préserver la biodiversité, les continuités écologiques et les espaces agricoles,

- amplifier le développement des modes doux dans l'ouest et le sud-ouest de l'agglomération (par exemple : le secteur de La Mulatière, entre Pierre Bénite et les îles du Rhône).

La poursuite du projet

Il est proposé au Conseil de poursuivre le projet aux conditions suivantes :

Il est rappelé, d'une part, que la Communauté urbaine et le Conseil général du Rhône ont conditionné la réalisation de l'Anneau des sciences à une prise de décision de l'Etat sur la réalisation d'un grand contournement de l'agglomération.

Nous attendons donc, pour un engagement définitif de la Communauté urbaine et du Conseil général du Rhône, qu'une décision ait été prise.

Néanmoins, au vu des enseignements du débat public, il apparaît, d'autre part, nécessaire d'engager dès à présent des études d'approfondissement concernant les thématiques suivantes :

- les modalités de financement et de tarification,
- l'insertion urbaine et environnementale des portes,
- les études de déplacement,
- les études sur la requalification de l'axe A6/A7,
- les études sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevoy.

Enfin, concernant l'information et la participation du public, il est proposé :

- de poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes, pendant toute la durée du projet, accompagné d'une équipe de garants dont l'un sera désigné par la CNDP, chargés de veiller à la bonne mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public,
- d'élaborer une charte de l'information et de la participation du public dédiée au projet qui précisera les engagements du maître d'ouvrage, les instances et les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la participation du public,
- de mettre en place un site internet dédié à l'information et à la consultation du public pendant toute la durée du projet.

Autorisation d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Les besoins d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernent les dépenses jusqu'à l'horizon 2017 : réalisation du programme d'études d'approfondissement, mise en place du dispositif visant à poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes pendant toute la durée du projet. Ces besoins comprennent également les acquisitions foncières d'opportunité.

Ils représentent un montant de 5 000 000 € TTC dont 600 000 € TTC pour les acquisitions foncières qui se décomposent selon l'échéancier suivant :

- 2 718 000 € en 2014,
- 1 450 000 € en 2015,
- 745 000 € en 2016,
- 87 000 € en 2017.

Des recettes sont attendues de la part du Conseil général du Rhône correspondant à la moitié des dépenses ci-dessus (2 500 000 €). L'échéancier reste cependant à définir avec le Conseil général ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L121-1 à L121-15 et ses articles R121-7 et suivants ;

Vu la délibération n° 2010-1552 du Conseil du 31 mai 2010 approuvant le principe de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) ;

Vu les décisions du 4 avril 2012 de la CNDP d'organiser un débat public sur le projet Anneau des sciences, de nommer une Commission particulière du débat public (CPDP) présidée par monsieur Philippe Marzolf ;

Vu la décision du 7 novembre 2012 de la CNDP de tenir le débat public entre le 10 novembre 2012 et le 28 février 2013 ;

Vu la décision du 9 janvier 2013 de la CNDP de faire procéder à une expertise complémentaire sur l'identification et l'incidence d'autres hypothèses que celles retenues par le maître d'ouvrage en matière de trafic et sur l'identification d'études complémentaires à réaliser pour optimiser un scénario sans nouvelle infrastructure routière lourde ;

Vu la décision du 6 février 2013 de la CNDP de prolonger le débat public jusqu'au 5 avril 2013 ;

Vu le rapport final de l'expertise complémentaire menée par le bureau d'études TTK en date du 25 mars 2013 et la note de la Communauté urbaine et du SYTRAL portant sur l'analyse de cette expertise ;

Vu le compte-rendu établi par la CPDP, rendu public le 24 mai 2013 ;

Vu le bilan établi par la CNDP, rendu public le 24 mai 2013 ;

Vu le compte-rendu de la commission mixte Communauté urbaine-Conseil général du Rhône qui s'est tenue le 13 juin 2013 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide de la poursuite du projet sur la base du scénario Anneau des sciences dont la réalisation reste conditionnée à la décision de l'Etat sur la réalisation d'un grand contournement de l'agglomération lyonnaise.

2° - Approuve le programme d'études complémentaires visant à approfondir les points soulevés pendant le débat portant sur les modalités de financement et de tarification, sur l'insertion urbaine et environnementale des portes, sur les déplacements, sur la requalification de l'axe A6/A7, sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonneval.

3° - Approuve le dispositif visant à poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes, pendant toute la durée du projet, accompagné d'une équipe de garants et à élaborer une charte sur l'information et la participation du public.

4° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2170 pour la réalisation du programme d'études d'approfondissement, la mise en place du dispositif visant à poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes pendant toute la durée du projet et les acquisitions foncières d'opportunité :

- en dépenses, pour un montant total de 5 000 000 € TTC dont 600 000 € TTC pour les acquisitions foncières à la charge du budget principal, répartis comme suit :

. 2 718 000 € en 2014,

. 1 450 000 € en 2015,

. 745 000 € en 2016,

. 87 000 € en 2017.

- en recettes, pour un montant prévisionnel de 2 500 000 €, à répartir suivant un échéancier restant à définir.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 M€ TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.